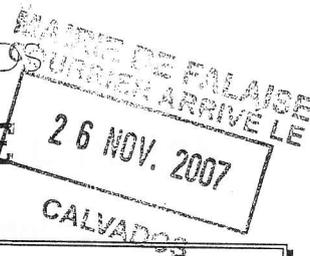




DEPARTEMENT DU CALVADOS

VILLE DE FALAISE



ARRETE DU MAIRE n° 07-161
portant modification des règles de stationnement
RUE DU PAVILLON

- SERVICES TECHNIQUES -

LE MAIRE DE LA VILLE DE FALAISE,

VU les articles L.2213-1 à L.2213-2.° du Code Général des Collectivités Territoriales de la République ;

VU le Code de la Route et, notamment, ses articles L.44 & R.225 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 24 novembre 1967, modifié par l'Arrêté du 17 octobre 1968 ;

CONSIDERANT que, pour répondre à un besoin de places, il est nécessaire de réglementer le stationnement, **RUE DU PAVILLON** ;

ARRETE :

ARTICLE 1er -

Le stationnement des véhicules ne sera autorisé qu'aux emplacements marqués à cet effet.

ARTICLE 2-

La signalisation horizontale réglementaire sera apposée pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 3 -

Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions règlementaires habituelles, seront constatées et poursuivies conformément à la Loi.

ARTICLE 4 -

Le Directeur Général des Services et la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de FALAISE, le quinze novembre deux mille sept.

PREFECTURE DU CALVADOS

22 NOV. 2007

COURRIER



Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint
Liliane GALLON

TRANSMIS A LA PREFECTURE
DU CALVADOS & AFFICHE,
le 19 NOV. 2007

Copie :

- * SERV. TECHNIQUES
- * SAPEURS-POMPIERS
- * GENDARMERIE
- * POLICE MUNICIPALE
- * PRESSE